

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 28 mars 2018

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.  
Mme SCHWARTZ Estelle a donné procuration à Mme VANDAELE Valérie.  
M. POSSELT Henri a donné procuration à M. LEONARD Vincent  
Mme DRUI Anne a donné procuration à M. JACQUIN André.

=====  
La séance débute à 20 heures 00.

Une minute de silence est observée en hommage et en mémoire des victimes des attentats terroristes de TREBES et de CARCASSONNE et au courageux sacrifice du Colonel Arnaud BELTRAME

Le maire présente les condoléances du conseil municipal à Mme Geneviève GRASSWILL suite au décès de Mme Yolande HITTINGER.

Le compte rendu de la réunion du 16 mars 2018 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Catherine MARQUAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

**035-2018 Budgets de fonctionnement 2018 des écoles** : Le maire précise que la dissolution de l'association Dance-Club est en cours et qu'un reversement des 2/3 des fonds restants sera effectué aux écoles locales, conformément aux statuts de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, fixe les dotations spécifiques de fonctionnement pour l'année 2018 à **600 €** pour l'école élémentaire et à **600 €** pour l'école maternelle.

Des demandes de budgets spécifiques, tenant compte de besoins particuliers et ponctuels, pourront toujours être présentées au conseil municipal durant l'année.

**036-2018 Création d'un poste d'adjoint technique à 15 heures hebdomadaires** : Le maire explicite les raisons de cette création de poste qui fait suite à la fin du contrat CAE-CUI de Mme Iris HILPERT au 30 mars 2018.

Le maire informe l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe C1, occupant les fonctions de responsable chargée du nettoyage de locaux et de bâtiments communaux, à temps non complet de 15/35<sup>ème</sup>, selon l'indice brut 347, indice majoré 325.

L'emploi débutera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 pour une durée de 2 ans.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

### **Décide**

- d'adopter la proposition du maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**037-2018 Création d'un poste d'adjoint technique à 7 heures hebdomadaires** : Le maire explicite les raisons de cette création de poste relative à la mise en place d'une surveillance à la plateforme des déchets verts eu égard au nouveau concept de mise à disposition de bennes par la C.A.S.C.

Le maire informe l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe C1, occupant les fonctions de gardiennage de la plateforme des déchets verts, à temps non complet de 7/35<sup>ème</sup>, selon l'indice brut 347, indice majoré 325.

L'emploi débutera à compter du 21 avril 2018 et pour une durée déterminée de 6 mois.

L'emploi pourra évoluer vers une durée hebdomadaire de 14 heures hebdomadaires en cas de besoin.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière technique. La personne recrutée sera vu au préalable par le médecin agréé ou le médecin du travail afin de s'assurer de la compatibilité de la personne recrutée à l'emploi proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

### **Décide**

- d'adopter la proposition du maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**038-2018 Demande de location d'un logement communal** : Le maire informe le conseil municipal de plusieurs contacts et visites du logement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis 18, rue Nationale. Il précise les modalités de son entretien avec Madame Fabienne DEBES qui est intéressée par la location de ce logement. La confirmation écrite a été réceptionnée le 24 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de mettre en location le logement situé au 1<sup>er</sup> étage côté Nord de l'immeuble sis 18, rue Nationale à hauteur de **350 €** de location mensuelle et **100 €** d'avance de charges. La location débutera le 1<sup>er</sup> mai 2018.

La caution est fixée à **350 €**

Les charges (eau, ascenseur et électricité des communs) seront déterminées l'année n+1 pour l'année n, après réception de l'ensemble des factures.

Le montant de la location sera réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des loyers. Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment le bail correspondant.

**Divers et communication** : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Opération « Village propre » samedi 07 avril 2018 à partir de 8h30.
- Informations aux habitants du 26 mars 2018 : modalités des traitements des déchets verts à compter du 21 avril 2018.
- Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 06 avril 2018 à 19 h.
- Courriers du Conseil Départemental relatifs aux demandes de subvention AMITER 2018.
- Prochaines réunions prévues : C.A.O le jeudi 05 avril 2018 à partir de 17h 45 et C.C.I.D le vendredi 13 avril 2018 à partir de 15h 45.

La séance est levée à 20 heures 15.

Publié le 29 mars 2018.

Le maire  
Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
	M. DRUI Philippe	. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine		M. SAUVEGET Nicolas
		M. WILSIUS Régis	